

# Ministère de la culture

## **Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », session 2019**

**Mardi 4 juin 2019**

### **Épreuve écrite d'admissibilité n°1**

19-DEC4-07132

La 1<sup>ère</sup> épreuve écrite d'admissibilité consiste en une série de cinq à sept questions à réponses courtes portant sur le programme commun aux trois spécialités (...). Les questions sont destinées à vérifier les connaissances, l'esprit de synthèse et les capacités du candidat à se situer dans un environnement donné. Les questions peuvent être accompagnées d'un dossier documentaire qui, pour l'ensemble de ces questions, ne peut excéder dix pages. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.  
(durée : deux heures ; coefficient : 2)

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Pour rédiger, seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le candidat doit rédiger sa copie dans une seule et même couleur (bleu ou noir) : tout changement de couleur dans sa copie est considéré comme signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Ce document comporte 2 pages au total :**

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

# Ministère de la culture

## *Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », session 2019*

Mardi 4 juin 2019

### Épreuve écrite d'admissibilité

#### SUJET :

##### Question n°1 :

Expliquez le droit à la mobilité des fonctionnaires.

##### Question n°2 :

Quelles sont les missions du ministère de la culture en matière d'enseignement ? Citez quelques exemples d'établissement d'enseignement sous tutelle du ministère de la culture.

##### Question n°3 :

Qu'appelle-t-on établissement recevant du public (ERP) ? Citez les différentes catégories d'ERP.

##### Question n°4 :

Quels sont les principaux champs de compétence du ministère de la culture ?

##### Question n°5 :

Quels sont les grands principes à respecter en matière d'achat public ?